



Règlement des Championnats Départementaux Jeunes de l'Hérault

Brissac

Les Championnats Départementaux Jeunes, qualificatifs pour les Championnats Régionaux Jeunes, sont organisés, chaque saison sportive, sous l'égide du Comité de l'Hérault.

Pour les catégories petit-poussins à minimes, la participation aux qualifications départementales est obligatoire pour accéder aux Championnats Régionaux (les cadets et juniors sont dispensés des phases qualificatives départementales).

Article 1 : Organisation

Les Championnats Départementaux Jeunes 2023 de l'Hérault seront organisés par le club de Brissac aux dates suivantes :

- Catégories pupille à juniors : samedi 2 et dimanche 3 décembre 2023
- Catégories petit-poussins à poussins : dimanche 3 décembre 2023

Article 2 : Règles du jeu

Les règles appliquées sont celles de la FIDE.

En application de l'article 11.3.2 des règles du jeu, il est permis aux joueurs d'être en possession d'un appareil électronique dans l'aire de jeu à la condition qu'il soit éteint et rangé dans un sac. Dans le cas contraire, le joueur concerné perdra la partie.

Les appariements se font au Système Suisse intégral :

- 6 rondes (Pupille=>Junior)
- 7 rondes (Petit Poussin=>Poussin).

Le programme PAPI sera utilisé pour les appariements.

Dans le cas d'un tournoi avec très peu de joueurs, l'arbitre adaptera le nombre de ronde et/ou le type de tournoi.

Une ronde est déclarée terminée lorsque les appariements de la ronde suivante sont publiés.

Article 3 : Participation

Conditions de nationalité et de licence

Le Championnat est ouvert aux joueurs français et aux joueurs étrangers scolarisés en France, titulaires d'une licence A ou B (pour les petits poussins et poussins) d'un club de l'Hérault. Les joueurs étrangers doivent s'être licenciés à la FFE au plus tard le 30 novembre de la saison en cours. Les U18 et U20 étrangers non scolarisés doivent résider en France depuis au moins deux ans et être licenciés à la FFE également depuis au moins deux ans.

Nombre de qualifiés par catégorie

C'est la grille de résultats qui détermine les qualifiés.

A l'exception des U18 et U20 qui ne sont pas concernés, dans chaque catégorie, mixte et féminine, le nombre de qualifiés est déterminé par le tableau suivant :

| Nombre de joueurs (ou joueuses) ayant participé à toutes les rondes du tournoi départemental | Nombre de qualifié(e)s | Nombre de joueurs (ou joueuses) ayant participé à toutes les rondes du tournoi départemental | Nombre de qualifié(e)s |
|--|------------------------|--|------------------------|
| De 1 à 5 | 2 | 21, 22 ou 23 | 9 |
| 6 ou 7 | 3 | 24 ou 25 | 10 |
| 8, 9 ou 10 | 4 | 26, 27 ou 28 | 11 |
| 11, 12 ou 13 | 5 | 29, 30 ou 31 | 12 |
| 14 ou 15 | 6 | 32, 33 ou 34 | 13 |
| 16 ou 17 | 7 | 35, 36 ou 37 | 14 |
| 18, 19 ou 20 | 8 | puis + 1 par tranche de 3 | |

Les qualifié(e)s d'office au championnat de France participant éventuellement au championnat départemental ne rentrent pas dans le quota de qualification.

Cas particulier : Si une joueuse désire concourir en catégorie mixte au Championnat de France alors elle doit en informer l'organisateur du départemental avant la première ronde. En cas de non qualification en catégorie mixte, elle conserve la possibilité de se qualifier dans la catégorie féminine.

Article 4 : Participation aux Championnats Régionaux Jeunes

Présence obligatoire dès la première ronde, sauf cas de force majeure.

La participation à la totalité de ce championnat est obligatoire pour être qualifié aux Championnats Régionaux.

Participation non obligatoire pour les jeunes qualifiés d'office aux Championnats de France Jeunes, et pour les catégories cadets et juniors, tous automatiquement qualifiés aux championnats de France Jeunes.

Article 5 : Catégories

Les joueurs sont répartis en 6 catégories mixtes de Petits poussins à Cadets/Juniors. La participation d'un joueur dans une catégorie supérieure (surclassement) n'est pas autorisée excepté en catégorie cadet/junior.

Article 6 : Cadences

- Pupilles, Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors : **50 min + 10 s par coup.**
Licence A obligatoire
- Petits-poussins et Poussins : **20 min + 5 s par coups**
Licence B obligatoire

Article 7: Horaires de jeu

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence.

| Pupilles à Juniors | Petits-poussins à Poussins |
|---|---|
| Samedi 2 décembre 2023 : Pointage : 8h30 - 9h15 Ronde 1 : 9h30 – 11h30 Ronde 2 : 12h30 – 14h30 Ronde 3 : 14h45 – 16h45 | |
| Dimanche 3 décembre 2023 Ronde 4 : 9h00 – 11h00 Ronde 5 : 11h15 – 13h15 Ronde 6 : 14h00 – 16h00 | Pointage : 8h15 - 8h45 Ronde 1 : 9h00 - 10h00 Ronde 2 : 10h00 – 11h00 Ronde 3 : 11h00 – 12h00 Ronde 4 : 12h30 – 13h30 Ronde 5 : 13h30 – 14h30 Ronde 6 : 14h30 – 15h30 Ronde 7 : 15h30 – 16h30 |

REMISE DES PRIX VERS 18H00

Article 8 : Cas particuliers (faible nombre de participants) :

Si dans un tournoi l'effectif est trop faible, les joueurs disputent un tournoi toutes rondes (système Berger)

6 joueurs : tournoi fermé simple, 5 parties et 5 rondes

7 joueurs : tournoi fermé simple, 6 parties et 7 rondes

8 joueurs : tournoi fermé simple, 7 parties et 7 rondes

9 joueurs et 10 joueurs pas de tournoi fermé mais un système suisse à 6 rondes car 7 rondes peuvent parfois s'avérer impossibles.

Au-dessus de 10 joueurs le système suisse à 7 rondes fonctionne correctement.

Article 9 : Forfaits

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier plus de **5 minutes (Petit Poussin et Poussin) et 15 minutes (Pupille à Junior)** après le lancement de la ronde est considéré comme forfait.

Article 10 : Classement :

Le classement est établi aux nombres de points, les ex æquo sont départagés obligatoirement de la façon suivante :

- Système Suisse :
 1. Buchholz tronqué
 2. Buchholz
 3. Performance.
- Tournoi toute ronde (cas particuliers de l'article 8) :
 1. Rencontre directe
 2. Nombre de victoire
 3. Sonnenborn Berger.

Pour l'attribution des titres de Champions Départementaux, et des places qualificatives pour les Championnats Régionaux Jeunes :

Classement des grilles américaines

Article 10 : L'aire de jeu

- L'aire de jeu est exclusivement réservée aux joueurs, arbitres et officiels (organisateur, Président de la ligue, Directeur des Jeunes).
- Les joueurs ayant terminé leurs parties seront considérés comme des spectateurs, et devront quitter l'aire de jeu.
- La sonnerie d'un portable entraîne la perte de la partie
- Tout joueur se doit d'avoir une attitude convenable
- Les analyses et les Blitz sont interdits dans l'aire de jeu
- Éviter toute discussion pouvant prêter à confusion
- Respecter son adversaire
- Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement ou une sanction.

Article 11 : Arbitrage

L'arbitrage des tournois est assuré par Fabrice TUR (Arbitre Fédéral Elite 1).
La liste des adjoints n'est pas encore constituée.

Article 12 : Jury d'appel

Il est constitué avant la deuxième ronde et est affiché en annexe dans la salle de tournoi.
Toute réclamation doit être signée puis transmise par écrit auprès de l'arbitre principal.

Article 13 : Droit à l'image et acceptation du règlement

Par son inscription à la compétition, le joueur adulte ou les parents de joueur mineur donnent autorisation à l'organisateur de publier sur le site internet du CDJE de l'Hérault ou d'autres supports en lien avec l'activité échiquéenne des photos, vidéos ou enregistrements sonores réalisés à l'occasion de la manifestation.

Sous peine de sanctions telles que définies dans l'article 12.9 des règles du jeu, les joueurs s'engagent à respecter le présent règlement, la charte du joueur d'Échecs.

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

L'arbitre Principal

Fabrice TUR
Arbitre FIDE

L'organisateur

Nathalie RABOU
Présidente du l'Echiquier Brissagol